DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2009

Délibération
n° 2009.07. 76.B

Station d'épuration "Les Murailles" à FLEAC - Construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents : validation de l'avant-projet des travaux

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 juin 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

	DELIBERATION N° 2009.07. 76.B
ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" A FLEAC - CONSTRUCTION DES OUVRAGES ET COLLECTEURS DE TRANSFERT DES EFFLUENTS : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX

Par délibération n°59 du 28 février 2008, le conseil communautaire a approuvé le choix du groupement HECA (Mandataire) sis 23 route de Paris à Angoulême.- EGCA Bua, comme maître d'œuvre pour la construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration « Les Murailles ».

Au stade du programme établi à partir de l'étude préalable à la construction de la station d'épuration, réalisé en 2004, le coût prévisionnel des travaux était estimé à 4 500 000 € HT (valeur décembre 2007) pour une implantation de la nouvelle station d'épuration sur le site « Les Murailles » à Fléac. Cette estimation avait été réalisée sur la base d'un tracé hypothétique sans données géotechniques ni topographiques précises.

Ce programme prenait en compte :

- la transformation en poste de refoulement (avec traitements d'odeur) des stations d'épuration existantes (Fléac, Linars, Nersac, La Couronne), ainsi que les canalisations de transfert avec deux traversées de Charente par forage,
- les modifications du poste de refoulement « Les Eaux Claires » pour optimiser les coûts de fonctionnement et améliorer les conditions de travail des agents.

Au terme des études d'avant-projet, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux relatifs au programme initial serait porté au maximum à 5 898 976,97 € HT (valeur avril 2009). Ce nouveau coût d'environ 1,4 M€ est imputable aux éléments suivants :

- Inflation des coûts de 1,05 % (décembre 2007 à janvier 2009), soit 225 000 € HT.
- Pour des raisons de sécurisation de fonctionnement du système de transfert, la réalisation de 3 traversées de la Charente au lieu de 2 prévues initialement. Cette modification représente une plus-value de 207 000 € HT et permettra en cas de rupture d'une conduite, d'assurer la continuité de service en évitant les rejets directs d'eaux usées dans le fleuve Charente.
- Pour la télégestion du système d'assainissement, le remplacement de la ligne téléphonique classique par une ligne spécialisée (câbles blindés et fibre optique), afin de limiter les coûts et de sécuriser les transmissions d'information. Le temps de retours sur investissement, pour un tel système a été estimé par le maître d'œuvre inférieur à 8 ans pour une plus-value de 80 000 € HT.
- Une sous-estimation des travaux à réaliser sur le poste des Eaux Claires pour optimiser l'exploitation (changement des groupes de pompage et du ballon anti-bélier), ce qui représente une plus value estimée par le maître d'œuvre à environ 200 000 € HT.
- Le remplacement du poste de refoulement de « Chantoiseau ». Initialement l'avant-projet prévoyait la création d'un nouveau poste de refoulement au niveau du lotissement des Sicauds, qui ne devait reprendre que les flux provenant de La Couronne. Ces travaux ne permettaient aucune amélioration du réseau de collecte actuel. Ce nouveau schéma plus opérationnel et optimisé, permettant de supprimer un poste, représente une plus-value estimée par le maître d'œuvre à 210 000 € HT.

- La MISE (Mission Inter Service de l'Eau) a, dans le cadre du dossier de loi sur l'eau et d'étude d'impact, demandé la création d'un volume tampon supplémentaire sur la station d'épuration de La Couronne afin d'éviter les déversements dans le milieu naturel (La Fontaine du Poirier) d'eaux usées lors d'événements pluvieux, ce qui représente une plus-value estimée par le maître d'œuvre à 230 000 € HT.
- Les contraintes diverses liées à la nature des sols et aux profils topographiques des tracés des conduites des transferts sont à l'origine du différentiel restant, soit environ 246 976,97 € HT.

Au terme des études d'avant-projet, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux relatifs à l'amélioration de la gestion de la collecte s'élève à 398 920,40 € HT.

De plus, dans le cadre des actions menées par le service pour améliorer la fiabilité des réseaux et limiter les coûts d'exploitation, le maître d'ouvrage a souhaité que soit étudiée l'intégration des travaux d'optimisation pour un montant de 398 920,40 € HT. Il s'agit des travaux suivants :

- La réalisation d'un poste de relèvement général au « Hameau des granges de Basseau » qui permettra d'une part la desserte de ce hameau par le réseau collectif d'eaux usées et d'autre part la suppression du poste de relèvement de Badoris. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 164 050 € HT.
- Le raccordement par injection des postes de refoulement de Cheneuzac, Trois Palis, Grands Prés et Fleurac ainsi que le dimensionnement du poste de Cheneuzac permettant de supprimer à court terme la lagune de Saint-Saturnin. Le coût prévisionnel de ces aménagements est de 68 673,40 € HT.
- La suppression du poste du Mas, par la création d'un réseau gravitaire. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 49 098 € HT, économisant des coûts de fonctionnement.
- L'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur gravitaire du Martinet à l'origine de nombreux désordres et pollutions récurrentes vers la Charraud à chaque événement pluvieux. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 117 099 € HT.

La prise en compte de l'ensemble des besoins énoncés ci-dessus fait apparaître un coût d'avant-projet des travaux d'un montant de 6 297 897,37 € HT (5 898 976,97 + 398 920,40 = 6 297 897,37 € HT) ce qui représente une augmentation de 39,95 % par rapport à l'enveloppe initiale, soit au total 1 797 897,37 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 16 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre.

DE FIXER le coût prévisionnel des travaux à 6 297 897,37 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 2313 – opération 200801.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 juillet 2009**	**Affiché le :** **10 juillet 2009**